

FICHE 1. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de sa mission d'intérêt public, la Régie des eaux de Terre de Provence peut être amenée à recueillir des données à caractère personnel directement auprès de ses usagers. Elle veille à ne collecter et à ne traiter que des données pertinentes, adéquates, limitées et strictement nécessaires. Elle prend en outre toutes les dispositions utiles pour assurer l'exactitude des données collectées et leur mise à jour le cas échéant.

Le traitement et la conservation de ces données sont assurés sous la responsabilité du Directeur de la régie.

1. Quelles données sont collectées ?

Les données suivantes, qui sont indispensables pour l'exécution du service, sont obligatoirement recueillies lors de la première intervention du service auprès de tous les abonnés personnes physiques :

- Nom, prénom, et adresse des usagers ;
- Adresse de l'installation d'assainissement non collectif si elle est différente de l'adresse personnelle des usagers.

Au fil de l'exécution des abonnements, la régie collecte les consommations et les données liées aux paiements.

2. Quelle utilisation la régie fait-elle des données collectées ?

Les données peuvent être traitées pour les finalités suivantes.

- Facturation et recouvrement
- Communication avec les usagers
- Gestion des contentieux et impayés
- Administration et gestion du service
- Etudes statistiques internes

3. Quelle protection des données la régie assure-t-elle ?

La Régie a défini des mesures techniques et organisationnelles permettant de protéger les données à caractère personnel de façon appropriée selon leur nature, l'étendue du traitement et leur accessibilité : chiffrement des données, flux sécurisés, restriction des droits d'accès, utilisation d'identifiants et de mots de passe, etc.

La Régie ne communique les données à caractère personnel qu'à des destinataires habilités, en fonction de la finalité poursuivie. Selon les cas, il peut s'agir :

- de son personnel ;
- de ses prestataires, qui s'engagent par voie contractuelle à respecter la réglementation en vigueur concernant la protection des données à caractère personnel et sont soumis à une obligation de confidentialité. Il s'agit principalement du développeur du logiciel de

facturation ;

– des organismes publics ainsi que des autorités judiciaires ou administratives dans le cadre des obligations légales et réglementaires pesant sur le service.

En aucun cas les données ne sont utilisées à des fins commerciales ou à toute autre fin étrangère mission d'intérêt public du service.

4. Pendant combien de temps la régie conserve-t-elle les données personnelles collectées ?

La Régie conserve les données indispensables à l'exécution du service aussi longtemps que les propriétaires et occupants bénéficiaires de son intervention demeurent ses interlocuteurs puis, pendant une durée complémentaire nécessaire à l'extinction de la totalité des créances liées à l'exécution du service, ou pendant une durée complémentaire nécessaire à la gestion de tout recours qui pourrait être formé à son encontre.

5. Quels sont les droits des usagers sur les données les concernant ?

Les usagers peuvent à tout moment demander l'accès aux données à caractère personnel les concernant, ainsi que leur rectification, leur effacement, leur transfert et la limitation ou l'interdiction d'un ou plusieurs traitements particuliers de données, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et sous réserve que cela ne contrevienne pas à la bonne exécution des contrats les liant à la Régie ou au respect des obligations légales.

S'ils estiment que les données les concernant ne sont pas traitées conformément à la réglementation en vigueur, les usagers disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (<http://www.cnil.fr>).

Pour toute demande d'information relative à la protection des données à caractère personnel, le Délégué à la protection des données de la régie peut être contacté à l'adresse suivante : rgpd@eauxtdp.fr.

Cette demande par courriel devra être accompagnée d'une copie de la pièce d'identité du demandeur. Le Délégué à la protection des données de la Régie des Eaux Terre de Provence, en charge des demandes d'exercice des droits, s'engage, dans ces conditions à apporter une réponse dans un délai d'un mois.